

#182 Mai 2023

au fil de l'eau

Le bulletin d'information de la Commune de Rosenau

Journée Citoyenne



SOMMAIRE

L'édito du Maire	2-3
Numéros d'urgence	3
Informations officielles	3, 4, 6 et 7
Cahier central	I à IV
1 page, 2 groupes - Expression Libre	5
Grands anniversaires	8
Informations utiles	8



Samedi 13 mai 2023
à partir de 7h30

Informations en page 4

PONT DE L'ASCENCION

Fermeture exceptionnelle
de la Mairie le 19 mai

Infos page 10

INFORMATIONS PRATIQUES

En matière d'Etat Civil et
d'Urbanisme

en cahier central

TOUR DE FRANCE DON D'ORGANES

Apportez votre soutien

Infos page 11



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le Conseil Municipal s'est réuni le 13 avril dernier pour le vote du budget 2023.

Comme chaque année, le budget a été élaboré de manière collégiale :

- Elaboration de la trame générale par le service comptabilité ;
- Remontée des demandes des responsables de pôles ;
- Mise en forme et premiers arbitrages en groupe de travail : le Maire, la 1^{ère} Adjointe, l'Adjointe aux finances et la Directrice Générale des Services ;
- Présentation et travail en Municipalité par 2 fois ;
- Présentation et travail en Municipalité élargie ;
- Présentation et travail en Commission des finances, ouverte à tous les membres du Conseil Municipal ;
- Enfin présentation et vote au Conseil Municipal.

Trois mois de travail et de réunions afin d'élaborer le budget annuel, qui cette année est marqué par une flambée des coûts pour la collectivité :

- Electricité : +300% (le budget passe de 140.000 à 450.000€) ;
- Gaz : +500% au 1^{er} semestre et +400% au 2nd semestre 2023 (la ligne budgétaire passe de 45.000 à 180.000€)
- Pour un surcoût total estimé aujourd'hui à plus de 445.000€ !

L'impact sur le budget est évidemment énorme, cela représente près 15% du budget de fonctionnement et autant d'argent en moins pour les investissements... mais j'y reviendrai.

Il y a quelques semaines, lors d'une assemblée générale d'une association du village, un bénévole me demandait : « mais où est passé l'argent ? » (sous-entendu, l'argent pour lancer les premiers travaux de la Plaine sportive ; argent que nous avons « mis de côté » avec prudence)... la réponse, outre le prix des énergies qui s'envole depuis 2022 tient en quelques chiffres qui ont été présentés lors du Conseil Municipal et que je vous partage aujourd'hui :

- Baisse des dotations de l'Etat, la Dotation de fonctionnement : depuis 2014 nous avons « perdu » 1,5M d'euros ;
- Le prélèvement de la « Péréquation » sur les impôts locaux : depuis 2017 ce sont 500.000€ qui sont partis pour l'Etat ;
- La crise du covid-19 qui a impacté le budget communal entre 2020 et 2022 à hauteur de 300.000€.

Tous ces éléments nous ont conduits à adopter un budget placé sous le signe de l'austérité et « encore plus » de rigueur sur la dépense publique. Mais ces efforts ne sont pas suffisants pour « boucler » le budget et un effort fiscal a également été nécessaire.

Depuis 2008, vous le savez, nous avons adopté une politique fiscale très raisonnable et raisonnée, avec à chaque mandat une hausse « symbolique » de 3% du taux des impôts locaux à mi-mandat. J'ai toujours été contre le « matraquage fiscal » surtout si c'est pour compenser les « manques » de l'Etat par ailleurs... mais aujourd'hui, face aux prix de l'énergie qui atteignent des sommets inégalés nous n'avons pas d'autre solution pour équilibrer le budget que de demander, à mi-mandat, un effort un peu plus important que les précédents mandats avec une hausse de 6% du taux des impôts locaux. Ce n'est pas de gaieté de cœur que le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents et représentés, cette mesure, mais elle est indispensable aujourd'hui. Le « gain » attendu est de l'ordre de 60.000€ et nous permettra de combler en partie le surcoût lié aux énergies.

Du côté des travaux de l'année, c'est-à-dire de la section investissement du budget communal, les dépenses nouvelles sont réduites à « peau de chagrin »... avec seulement 143.000€ d'opérations nouvelles, essentiellement consacrées à des travaux de mises aux normes, de mise en sécurité, d'accessibilité ou de frais d'études dans l'optique (l'espoir) de pouvoir installer des panneaux photovoltaïques notamment sur le toit du Complexe Culturel et Sportif « l'Escale » afin de produire notre propre électricité pour les besoins du complexe (et donc à terme pouvoir réduire nos factures).

Nous allons également réalisés un certain nombre de travaux en régie, grâce au recrutement de l'an passé, qui nous permet d'avoir à nouveau les effectifs au complet au niveau du service technique.

Pour autant, le retour de la traditionnelle Journée Citoyenne le 13 mai prochain tombe à pic afin de donner un coup de main à nos agents communaux pour lancer la saison estivale et les aménagements des espaces verts. (cf. page 4 du magazine)

Cet été ce sont également les saisonniers, jeunes du village, qui viendront épauler nos agents et veiller notamment à l'entretien des espaces publics.

Vous retrouverez le mois prochain une présentation détaillée du Budget 2023 dans le cahier central et ce mois-ci nous vous invitons à découvrir des informations pratiques relatives à vos démarches en Mairie pour l'urbanisme et l'état civil.

Avant de clore l'éditorial, bref rappel sur nos outils d'information :

1. : Le fil de l'au est à retrouver tous les mois depuis le mois de janvier 2023:

- Sur le site Internet de la commune à J-1 de la parution papier ;
- Envoyé par courriel aux abonnés qui souhaitent le recevoir sur leur boîte mail, là aussi à J-1 ;
- **Déposé gratuitement, tous les mois, dans la boîte aux lettres des abonnés qui en auront fait la demande.**

Comment s'abonner (mail ou version papier) ? C'est très simple, il vous suffit de :

- **Téléphoner en mairie en laissant vos coordonnées que vous nous autorisez à stocker pour les besoins de l'abonnement.**
- **Vous inscrire à l'aide du coupon réponse situé en page 3 du présent bulletin.**
- Vous inscrire en ligne depuis le site Internet via l'onglet prévu à cet effet.

Bien sûr, à tout moment vous pourrez changer votre formule d'abonnement, passer du numérique au papier et inversement, sur simple demande en mairie.

2. : N'oubliez pas notre messagerie **d'alerte par SMS**

3. : ... **et notre application mobile « InfoCommunes »**, qui sont deux services **totalemt gratuits.**

Toute l'équipe de rédaction se joint à moi pour vous souhaiter bonne lecture de notre magazine et vous souhaiter un « joli mois de mai ».

Cordialement,
Thierry LITZLER,
Votre Maire.

 LES NUMÉROS À CONTACTER EN CAS D'URGENCE			
Astreinte technique / Eau 06.48.26.87.54	Assainissement 03.89.70.46.68	Electricité 09.72.67.50.68	Gaz 08.00.47.33.33



FORMULAIRE D'ABONNEMENT à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie

Je soussigné(e)

Adresse :

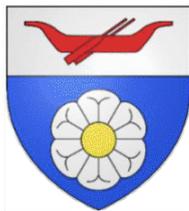
Courriel :@.....

- Souhaite continuer à recevoir le Fil de l'Au dans ma boîte aux lettres
- Souhaite recevoir le Fil de l'Au par courriel
- Autorise la commune à conserver mes coordonnées pour les seuls besoins de l'abonnement au bulletin communal mensuel Au Fil de l'Au

Date:

Signature :

S A M E D I



Journée
Citoyenne
ROSENAU

INSCRIPTION
Avant le 9 mai

**13 MAI
2023**



**8 ateliers
proposés :**

- N°1 Jardinières
 - N°2 Plantation bacs à fleurs
 - N°3 Massifs « Voie Verte »
 - N°4 Désherbage
 - N°5 Rosenau « propre »
 - N°6 Peinture
 - N°7 Pose de dalles
 - N°8 Bricolages* des « Cigognes »
- * accueil gratuit au périscolaire pour cet atelier réservé aux enfants des bénévoles !

PROGRAMME

A partir de 7h30

RDV dans la cour des ateliers municipaux pour le mot d'accueil et un café de bienvenue

8h à 13h

Travaux dans les différents ateliers (Cf. liste des ateliers proposés ci-contre)

13h

Repas convivial à l'Escale offert par la commune (Grillades/ salades/Café-Dessert)

L'après-midi

Tournée d'arrosage réalisée par les agents du service technique



Informations et inscriptions :

03.89.70.77.14

ou

animation@rosenau.fr

SAINT-LOUIS
Agglomération
Terres d'Avenir
www.agglo-saint-louis.fr

Samedi 13 Mai 2023
À la Déchetterie de VILLAGE-NEUF
9 h 00 - 17 h 00

COLLECTE DE PNEUS

Réservée aux particuliers

Limité à 4 pneus par foyer

PNEUS AUTORISÉS ✓	PNEUS INTERDITS ✗
<ul style="list-style-type: none"> - Pneus de véhicules légers (véhicule de tourisme, camionnettes, etc.) - Pneus de véhicules deux roues (hors vélos) - Pneus propres et déjantés 	<ul style="list-style-type: none"> - Pneus provenant de professionnels - Pneus de poids lourds, engins de chantier et agricoles - Pneus non déjantés - Pneus souillés (huile, peinture...) - Pneus contenant un corps étranger (grains, métaux, terre...)

Un justificatif de domicile vous sera demandé

Pour plus d'informations : 03 89 70 22 60

SAINT-LOUIS
Agglomération
Terres d'Avenir

Mardi 23 Mai 2023
18 h 30 - 20 h 30

Réunion de lancement du prêt
Palmrain - Village-Neuf

PASSEZ AUX COUCHES LAVABLES !

PARTICIPATION GRATUITE

Vous êtes intéressé par les couches lavables, mais vous hésitez ?
Pour vous permettre de sauter le pas, Saint-Louis Agglomération vous propose de tester gratuitement des couches lavables adaptées à l'âge et au poids de votre enfant, en vous prêtant un kit d'essai pendant 1 mois.

PENDANT LA RÉUNION :
Présentation des couches lavables, des modalités du prêt et conseils pour prendre soin d'un bébé au quotidien de manière écoresponsable tout en réalisant des économies.

MODALITÉS DU PRÊT :

- Gratuit
- Places limitées
- Inscription obligatoire

par SMS au 06 76 78 18 14 par mail à doebelin.sandrine@agglo-saint-louis.fr

Merci de préciser votre adresse, le poids, la taille et l'âge de l'enfant.



Informations Pratiques

Dans le cadre de notre cahier central, découvrez ce mois toutes les informations pratiques à connaître pour effectuer vos démarches en Mairie en matière d'état civil et d'urbanisme.

VOS DÉMARCHES D'ÉTAT CIVIL

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ SÉCURISÉE



Depuis le 28/03/2017, les demandes de cartes d'identité sont traitées uniquement par les mairies équipées d'une station biométrique. Une pré-demande en ligne est nécessaire (<http://predemande-cni.ants.gouv.fr>)

Dans le Haut-Rhin, seules les communes suivantes équipées : Altkirch, Andolsheim, Cernay, Colmar, Dannemarie, Ensisheim, Ferrette, Guebwiller, Habsheim, **Huningue**, Illzach, Kaysersberg, Masevaux, Mulhouse, Munster, Neuf- Brisach, Ribeauvillé, Rixheim, Rouffach, Saint-Amarin, **Saint-Louis**, Sainte-Marie-Aux-Mines, **Sierentz**, Thann, Wintzenheim, Wittelsheim, Wittenheim.

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures,

- Les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Pièces à produire :

- L'ancienne carte d'identité sécurisée périmée depuis moins de 5 ans en cas de renouvellement

- 1 photo d'identité (35 x 45 mm) de moins de 6 mois, identiques aux normes biométriques (pas de photo scannée)

- Un justificatif de nationalité française, si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité

- Un justificatif de domicile de moins de 1 an (factures d'électricité, de gaz ou de téléphone, titre de propriété ou contrat de location en cours de validité, quittances de loyer, avis d'imposition...) au nom et prénom du demandeur ou du conjoint

- Un formulaire de demande disponible en mairie ou une pré-demande en ligne :

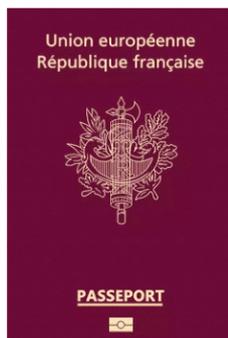
<http://predemande-cni.ants.gouv.fr>

- Pour une première demande, passeport français en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans (original + copie) ou acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois + un document avec photo (permis de conduire...)

La loi de finances rectificative n°2008-1443 du 30 décembre 2008 a modifié certaines dispositions du Code Général des Impôts relatives au montant du droit de timbre auquel sont soumises les demandes de carte d'identité : en cas de perte ou de vol, le renouvellement de la carte d'identité est soumis dorénavant à un droit de timbre de 25 euros.

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

Le 9 juin 2009 est entré en vigueur le passeport biométrique. Seules les mairies dotées d'une station d'enregistrement des dossiers peuvent délivrer lesdits passeports (même liste de mairies pour les cartes nationales d'identité).



Pièces à produire :

- 1 photo d'identité (35 x 45mm) de moins de 6 mois, conforme aux normes biométriques (pas de photo scannée)
- Un justificatif de domicile de moins de 1 an (quittance de loyer, facture d'électricité, gaz, téléphone...) au nom du demandeur (document original)
- Un justificatif de nationalité française, si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité.
- 86 € en timbres fiscaux (adultes), 42 € (mineur de plus de 15 ans), 17 €€ (mineur de moins de 15 ans)
- Ancien passeport en cas de renouvellement (périmé depuis moins de 5 ans)
- Un formulaire de demande disponible en mairie ou une pré-demande en ligne <http://passeport.ants.gouv.fr> (vivement conseillée)
- Pour une première demande, carte d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans (original + copie) ou acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois + un document avec photo (permis de conduire...)

Pour refaire votre passeport ou CNI, les communes les plus proches :

Mairie de Huningue (sur rendez-vous) :
02 rue de Saint-Louis
03.89.69.17.80

Mairie de Saint-Louis (sur rendez-vous) :
21 rue Théo Bachmann
03.89.69.52.00

Mairie de Sierentz (sur rendez-vous) :
01 Place du Général de Gaulle
03.89.81.51.11
Rendez-vous à prendre sur le site internet
www.sierentz.fr

TITRE DE SÉJOUR BIOMÉTRIQUE

En raison du déploiement du titre de séjour biométrique, l'accueil des demandeurs de titre de séjour qui était assuré en Mairie a été supprimé.



Depuis le 1^{er} septembre 2012, les ressortissants étrangers doivent s'adresser à la Sous-Préfecture de Mulhouse pour l'obtention ou le renouvellement de leur titre de séjour à l'adresse suivante :

Sous-Préfecture de MULHOUSE

2, Place du Général de Gaulle B.P. 41 108
68052 MULHOUSE Cedex
Téléphone : 03.89.33.45.45 (standard)
sp-mulhouse@haut-rhin.gouv.fr

LE PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS)

Le Pacte Civil de Solidarité est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Depuis le 1^{er} novembre 2017, le PACS se fait en mairie auprès d'un officier d'état civil, uniquement sur rendez-vous et après dépôt du dossier complet (environ 15 jours).

Les futurs partenaires :

- doivent être majeurs
- doivent être juridiquement capables
- ne doivent pas encore être mariés ou pacsés
- ne doivent pas avoir de liens de parenté directs

Pièces à fournir :

- La Convention de PACS (personnalisée ou formulaire Cerfa n°15726*02) ;
- La déclaration conjointe des futurs partenaires et attestations sur l'honneur de non-alliance, non parenté et de résidence commune (formulaire Cerfa n°15725*03) ;
- Pour chaque partenaire, la pièce d'identité (originale + 1 copie recto verso). En cas de double nationalité, produire une pièce d'identité pour chaque nationalité ;
- Pour chaque partenaire, un extrait d'acte de naissance avec indication de filiation (ou copie intégrale) de moins de 3 mois (moins de 6 mois pour un acte étranger).
- La notice 52176*03



La loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) confirme le désengagement des services de l'Etat en matière d'instruction des actes du droit des sols (permis de construire, déclaration préalable...) dans les communes de plus de 10.000 habitants et celles membres d'une intercommunalité de plus de 10.000 habitants, et ce depuis le 1er juillet 2015.

Par conséquent, nous ne disposons plus des services gratuits de la DDT de Huningue (ancienne DDE), pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. Ce service est pris en charge directement par la commune de Rosenau et n'a pas été transféré à Saint-Louis Agglomération afin de conserver et d'assurer un service de proximité permettant de traiter vos demandes au plus près du terrain et dans les meilleurs délais.

Au sein de la collectivité, Mme Virginie WAQUE s'occupe de traiter les demandes, qu'il s'agisse des permis de construire, des déclarations préalables ou des certificats d'urbanisme.

Le service « Droit des Sols » est installé en Mairie.

LE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR MAISON INDIVIDUELLE ET/OU SES ANNEXES, COMPRENANT OU NON DES DÉMOLITIONS (CERFA n°13406*11)

ET

LE PERMIS D'AMÉNAGER COMPRENANT OU NON DES DÉMOLITIONS (CERFA n°13409*11)

La demande doit être déposée par le propriétaire du terrain en vue d'obtenir le permis de construire pour une maison individuelle. Le délai d'instruction est fixé à deux mois pour les constructions individuelles et trois mois pour les autres constructions.

Quand une consultation est obligatoire et impose un délai supplémentaire, celui-ci est connu au bout d'un mois. Il ne peut plus être changé après.

Un bordereau de dépôt des pièces devant accompagner le dossier est fourni avec les nouveaux formulaires, il importe de le compléter ! L'administration a l'obligation



VOS DÉMARCHES D'URBANISME

de réclamer toutes les pièces manquantes en une seule fois avant la fin du mois suivant le dépôt du dossier. Vous avez alors trois mois pour les envoyer.

Pièces à joindre :

- un plan de situation
- un plan de masse des constructions à édifier à l'échelle
- un schéma des façades
- un plan de coupe
- une notice
- des photos
- un document graphique

Le dossier complet est à déposer à la Mairie en 5 exemplaires.

LA DÉCLARATION PRÉALABLE POUR MAISONS INDIVIDUELLES (CERFA N°13703*06)

Vous la déposerez en mairie avant d'entreprendre la construction d'une clôture ou des travaux de faible importance : adjonction d'un balcon, création d'une pièce supplémentaire, création d'une piscine, d'un abri de jardin, d'un garage, toute modification dont la superficie à créer est comprise entre 5 m² et 20 m² (40m² sous certaines conditions).

Un bordereau de dépôt de pièces devant accompagner le dossier est fourni avec les nouveaux formulaires. Il vous faudra le compléter !

Pièces à joindre :

- un plan de situation
- un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier à l'échelle
- un schéma des façades à créer ou à modifier avec les dimensions exactes
- une représentation de l'aspect extérieur
- Pour une clôture : croquis de la clôture projetée.

Toutes les pièces accompagnant l'imprimé, plans et schémas, sont à déposer à la mairie en 3 exemplaires.

LE CERTIFICAT D'URBANISME A) ET B) (CERFA N°13410*08)

Il indique les dispositions d'urbanisme applicables au terrain et permet de savoir si l'opération que vous projetez est réalisable.

La demande doit être déposée avant toute acquisition, en vue de savoir si le terrain est constructible et s'il est possible de réaliser les opérations de type construction d'une maison individuelle, construction d'un lotissement, implantation d'une activité industrielle ou commerciale. Il importe de savoir si la commune n'a pas pris de décision en vue d'un alignement, d'une réservation ou d'une préemption.

Composition du dossier :

- imprimé servant à cet effet
- plan de situation
- plan du terrain

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan Local d'Urbanisme de Rosenau ainsi que son règlement, sont consultables sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante :

www.rosenau.fr/plan-local-durbanisme/

COMMENT TROUVER DES INFORMATIONS OU OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS EN MATIÈRE D'URBANISME ?

Par téléphone en appelant la Mairie et en demandant le service « droit des sols », au **03.89.68.31.10** aux heures d'ouverture suivantes :

Lundi 09h à 12h et 14h à 17h
Mardi 09h à 12h et 14h à 19h
Mercredi 09h à 12h
Jeudi 09h à 12h et 14h à 17h
Vendredi 09h à 12h

Sur rendez-vous auprès du service « droit des sols » recevant le public aux créneaux horaires suivants :

Mardi 09h à 12h et 14h à 19h
Mercredi 09h à 12h

Par courriel en posant vos questions directement par courriel à l'adresse suivantes : droitdessols@rosenau.fr

Sur le site internet www.service-public.fr, rubrique « logement ». Vous pourrez télécharger sur ce site internet l'ensemble des documents « Cerfa » à jour. Vous trouverez également les démarches et les délais d'instructions à entreprendre pour chaque type de demande. Une rubrique « foire aux questions » pourra également vous renseigner sur les démarches à entreprendre pour vos travaux.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

4^e thématique, les finances communales :

Notre équipe a choisi en 2020, et ce comme depuis 2008, d'adopter une politique fiscale et budgétaire basée sur le « bon sens » et une gestion des deniers publics en « bon père de famille », selon l'expression usuelle.

Nous avons réussi à tenir nos engagements malgré un contexte économique, politique ou sanitaire instable ces dernières années.

Las, la hausse vertigineuse du prix de l'électricité (x3) et du gaz (x5), pour les collectivités et les entreprises, est le coup de grâce qui nous oblige à revoir notre plan du mandat, à savoir une hausse de 3% du taux des impôts locaux à mi-mandat et ce pour passer à +6%. Certes cela ne représente « que » 1% en moyenne à l'échelle du mandat, mais ce n'est pas avec plaisir que nous l'avons décidé.

A ce titre, nous pouvons souligner l'avis unanime exprimé par les membres de notre groupe pour cette décision « difficile mais nécessaire », mais aussi signaler la position de la cheffe de file du groupe minoritaire (la seule présente de son groupe, lors du vote du budget le 13 avril) qui a compris les enjeux pour notre commune et a décidé de voter, en responsabilité, avec notre groupe.

Nous pourrions également nous « consoler » en regardant le tableau comparatif des impôts locaux dans les 40 communes de Saint-Louis Agglomération pour nous rendre compte que nous sommes dans le wagon de fin ... et pour une fois il est bon d'être parmi les derniers du classement (le 1^{er} du classement est la commune où les impôts sont les plus élevés, le 40^e là où les impôts sont les plus bas) : verdict, nous sommes systématiquement dans les 5 dernières communes des 3 classements :

- 35^e en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties
- 39^e en matière de taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 38^e en matière de taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et les résidences principales déclarées comme logements vacants).

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. A Rosenau, les impôts sont « raisonnables ».

Nous restons à votre écoute pour toute suggestion ou question.

Et retrouvez-nous le mois prochain ici même pour une prochaine thématique et tout au long de l'année sur Instagram : @resterunispourrosenau

Cordialement,

les élus du Groupe Majoritaire « Rester Unis pour Rosenau »

Le groupe minoritaire n'a pas transmis d'article pour cette édition du Fil de l'Au.

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE



La Mairie sera exceptionnellement fermée le vendredi 19 mai 2023 en raison du pont de l'Ascension.

Merci de votre compréhension.



Moustic'info

18 avril 2023



Dans le Bassin Potassique, nous avons mené des traitements à dos entre le 6 et le 14 avril, suite aux dernières éclosions dans les milieux naturels.

Un cumul de 10,65 hectares a ainsi été traité dont 5,95 hectares dans la Réserve Naturelle Régionale du Rothmoos.

Dans cette dernière, la mise en eau tardive du « marais historique » a permis le développement d'espèces plus printanières. Nous avons principalement identifié *Aedes cantans* et *Aedes cinereus*, espèces plus mobiles et plus virulentes qu'*Aedes rusticus*, moustique de fin d'hiver très sédentaire et peu nuisant.

Les moustiques plus estivaux (*Aedes vexans* et *Aedes sticticus*) attendent des températures plus douces et un soleil plus franc pour se développer dans les zones inondées.



Les moustiques « urbains » dont les larves prolifèrent dans les récipients attendent aussi que la température se réchauffe. Il s'agit là du moustique « commun » *Culex pipiens*, mais aussi du moustique « tigre » *Aedes albopictus*. Restons vigilants et d'adoptons dès à présent les bons gestes !



L'équipe de démoustication

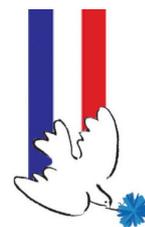


COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE DU 08 MAI 1945

Pas de cérémonie en présentiel le 08 mai 2023.

La prochaine commémoration se tiendra le 13 juillet 2023 dans le cadre de la Fête Tricolore.

Une gerbe sera symboliquement déposée au Mémorial Jean de Loisy et vous pourrez retrouver le message du Ministre des Armées et de la Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire sur le site internet de la Commune www.rosenau.fr



8 MAI
1945

FOOD TRUCK

Le Food Truck Thaïdee, qui vous propose ses spécialités Thaïlandaise tous les mercredis après-midi sur la Place de la Mairie, prolonge ses congés sur le tout le mois de mai. Vous pourrez le retrouver à Rosenau à partir du mercredi 07 juin 2023.

Le Food Truck Da Roberto, également présent les mercredis après-midi avec ses produits italiens, rencontre quelques problèmes techniques et ne pourra pas être sur Rosenau ces prochains temps. Nous vous tiendrons informés de son retour.

APRÈS-MIDI INTERGÉNÉRATIONNEL – DÉCORATIONS ET JEUX DE PÂQUES MERCREDI 12 AVRIL 2023

Pour la 4^{ème} fois de la saison, nos habitués ont partagé un après-midi aussi récréatif que gourmand.

Placée sous le thème de Pâques, cette rencontre a contenté nos petites « Cigognes » joueuses autant que nos seniors habiles lors de la confection d'une décoration de circonstance.



C'est avec un jeu classique comme celui de l'Oie (à la différence que des œufs ont remplacé nos petites oies bonus) que nos participants les plus compétiteurs ont excellé. Et, comme pour prolonger et agrémenter ce temps suspendu, un goûter chocolaté a été partagé.

**Prochain RDV : Mercredi 26 mai 2023 – 14h – Maison des Associations
« Casino en sirotant des cocktails sans alcools et sans modération »**

Si vous souhaitez participer à notre prochain rendez-vous intergénérationnel, contactez dès à présent la coordinatrice du Pôle au 03.89.68.31.10 ou sur enfance.jeunesse@rosenau.fr.

TOUR DE FRANCE EN FAVEUR DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS

Gilbert GUILLERM s'est lancé un défi : réaliser un tour de France de 6 000 kms, répartis en 80 étapes, parcouru en tricycle couché, afin de sensibiliser la population à la cause du Don d'Organe, de Tissus et de Moelle Osseuse.

Parti le 1^{er} avril 2023 du Morbihan, il arrivera à Rosenau le 10 mai prochain, où il passera la nuit chez des habitants de la Commune, puis reprendra son périple.



FRANCE ADOT

Association pour le Don d'Organes et de Tissus



1 € par kilomètre parcouru sera reversé sur une cagnotte solidaire en ligne. Les fonds récoltés seront reversés à France ADOT, Association pour le Don d'Organes et de Tissus.

Si vous souhaitez encourager l'initiative de M. GUILLERM et soutenir cette cause, vous pouvez également faire un don à l'adresse suivante www.leetchi.com/c/cycladot

RENCONTRE « SPORT POUR TOUS »

En collaboration avec la Commune de Rosenau, la délégation régionale de la Fédération Française Sport Pour Tous organise une manifestation exceptionnelle à Rosenau, et ce en partenariat avec la Commune et l'OMSCAL « La Roselière ».

Cette manifestation prendra la forme d'une journée conviviale ouverte et accessible à tous autour du partage et de la découverte de plusieurs activités physiques et sportives d'extérieures originales.

Un flyer présentant cette journée et les activités proposées sera distribué fin mai, mais réservez-vous d'ores et déjà la date :

Samedi 10 juin 2023





Le Maire, les Adjointes et les membres du Conseil Municipal souhaitent un joyeux anniversaire aux jubilaires du mois.

- Le 1^{er} :**
René GOEPFERT, 83 ans
Suzanne NEUNLIST, 84 ans
- Le 03 :**
Hannelore SCHLACHTER, 76 ans
- Le 05 :**
Marlène SCHACHER, 74 ans
- Le 06 :**
Serge GEORG, 72 ans
Jean-Pierre PORTMANN, 90 ans
Makhlouf MEZHOUD, 92 ans
- Le 08 :**
Jean MATHIS, 82 ans
Jean-Marie SCHUBENEL, 84 ans
- Le 10 :**
Belange MENWEG, 72 ans
- Le 12 :**
Paul TOCHTERMANN, 75 ans
- Le 13 :**
Jeannine REY, 74 ans
Violette VALENDOFF, 78 ans
Danièle WERTHLE, 78 ans
- Le 14 :**
Yolande SPIESER, 70 ans
Marguerite SCATOLA, 80 ans
- Le 17 :**
Jacques ZIMMERMANN, 75 ans
- Le 18 :**
Iris ROOS, 72 ans
Marie-Louise GRUNENBURGER, 76 ans
Louise PROMIO, 76 ans
- Le 19 :**
Hans Peter PORTMANN, 83 ans
Christiane BOUYER, 86 ans
- Le 21 :**
René TURKAUF, 80 ans
- Le 25 :**
Edgar HAEGELE, 73 ans
Gisela ANDRESEN-ENDERWITZ, 76 ans
- Le 26 :**
Raymond GIERSCH, 72 ans
- Le 28 :**
Silvia Marta GERSBACH, 78 ans
- Le 29 :**
Bernadette STEHLIN, 76 ans
- Le 30 :**
Alain SCHMITT, 80 ans
- Le 31 :**
Roland HEINTZ, 76 ans
Pierrette MENWEG, 87 ans

✠ HORAIRES DES OFFICES ✠

Paroisse Catholique

- Sam 06** 18h à Huningue
Dim 07 10h à Village-Neuf
Sam 13 18h à Village-Neuf
Dim 14 10h à Rosenau
Jeu 18 10h à Huningue (Ascension)
Sam 20 18h à Rosenau
Dim 21 10h à Village-Neuf
Sam 27 18h à Village-Neuf
Dim 28 10h à Huningue

Et tous les mercredis à Rosenau :
Chapelet à 17h30 / Messe à 18h

Votre Curé :

Abbé Charles GUTHLIN
05 rue de l'Etoile
68330 Huningue
Tél. 03.89.07.18.75



Paroisse Réformée de Huningue

Tous les cultes sont à 10h15

- Dim 07** à Saint-Louis
Dim 14 à Saint-Louis « Veilleurs »
Jeu 18 à Huningue (Ascension)
Dim 21 à Huningue et Saint-Louis
Dim 28 Pentecôtes + Confirmations (lieu à définir)

Chœur interparoissial :

chaque vendredi à 15h à la Fondation Schuchter à Saint-Louis (27 A rue du Rhône)
Contact : Mme Woerly 06.31.69.68.21

Votre Pasteur :

M. Michel CORDIER
4, quai du Rhin
68330 HUNINGUE
Tél. 03 89 67 21 03



INFORMATIONS UTILES

Mairie de Rosenau

5 rue de Kembs
Tél. 03.89.68.31.10
Fax 03.89.70.71.51
Courriel : mairie@rosenau.fr
Site internet : www.rosenau.fr



Horaires :

Lundi 8h-12h 14h-18h (sur rdv)
Mardi 8h-12h* 14h-19h*
Mercredi 8h-12h* Fermé
Jeudi 8h-12h 14h-17h (sur rdv)
Vendredi 8h-12h Fermé

* demi-journée de permanence du service « Urbanisme » sur RDV

Médiathèque du Rhin

5 rue de Kembs
Tél. 03.89.61.74.45
Courriel : mediatheque@rosenau.fr



Horaires :

Mardi 16h-19h
Mercredi 9h-12h* 14h-17h
Samedi 9h-12h

Police Municipale

5A rue de Kembs
Tél. 03.89.68.46.41
Courriel : police.municipale@rosenau.fr



Horaires :

Lundi 10h-12h
Mercredi 14h-16h
Samedi 8h-12h 2^{ème} et 4^{ème} du mois

Périscolaire « Les Cigognes »

12 rue d'Istein
Tél. 03.89.88.12.08
Courriel : alsh@rosenau.fr



Micro-crèche « Les Cigogneaux »

14 rue d'Istein
Tél. 09.67.88.37.24
Courriel : rosenau@creche-attitude.fr



MENTIONS LÉGALES

Directeur de la publication :
Monsieur le Maire

Mise en page - Impression :
Mairie de Rosenau
Distribution gratuite